



16.02.2006 - 09:00 Uhr

Invitation à la conférence de presse "Allergènes dans les denrées alimentaires vendues en vrac" - un nouveau guide

Berne (ots) -

La législation suisse sur les denrées alimentaires prescrit une déclaration plus stricte pour une liste d'aliments susceptibles de provoquer des allergies graves. Cette déclaration obligatoire concerne aussi la vente en vrac et la gastronomie. Ces dispositions visent à augmenter la sécurité des denrées alimentaires pour les 300 000 personnes porteuses d'une allergie alimentaire qui vivent en Suisse. Chez certaines de ces personnes, les moindres quantités d'aliments allergisants risquent déjà d'entraîner des réactions allergiques menaçant la vie.

La mise en pratique de cette déclaration, en vigueur depuis mai 2004, impose de hautes exigences à la gastronomie et à de petites entreprises, telles que boulangeries, confiseries et boucheries. Il n'est pas rare que le personnel manque du savoir nécessaire et qu'il ne soit pas conscient de la problématique. La nécessité d'agir est flagrante notamment dans la formation et la formation continue des collaborateurs, de même qu'au niveau de la communication interne de l'entreprise.

Cette situation a été reconnue à un moment précoce par les chimistes cantonaux. Le "Groupe de travail Allergènes" de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a donc mis au point, en collaboration étroite avec les représentants des associations d'entreprises gastronomiques et artisanales, les allergologues, les organisations de protection des consommateurs ou ayant trait à l'allergie, de même qu'avec le soutien de l'Office fédéral de la santé publique (OFS), le guide pratique "Allergènes dans les denrées alimentaires vendues en vrac" en allemand, en français et en italien.

Pour sa présentation, l'école hôtelière Belvoirpark de Zurich et le Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme (aha!) vous invitent, au nom de tous les intervenants, à une conférence de presse:

Lieu: Restaurant Belvoirpark, Seestrasse 125, 8002 Zürich

Date: 8 mars 2006

Heure: 10h30 - 11h30

Dans une table ronde, seront traitées les questions concernant la déclaration obligatoire dans la zone conflictuelle entre la législation, la médecine et la pratique.

Les experts présents à la conférence:

- Dr. Rolf Etter, chimiste cantonal de Zurich, Président du Groupe de travail Allergènes de l'ACCS (Association des chimistes cantonaux)

- Prof. Brunello Wüthrich, médecin FMH, spécialiste en allergologie, immunologie et dermatologie, hôpital Zollikerberg
- Dr. Roland Charrière, responsable du domaine de la direction Protection des consommateurs, Office fédéral de la santé publique (OFS), Berne
- Anton Pfefferle, responsable de la formation, Ecole hôtelière Zurich EH
- Dr. Georg Schäppi, directeur aha ! Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme, Berne

Contact:

Belvoirpark Ecole hôtelière Zürich EH,
 Johanna Altenberger (Marketing & Sales)
 Tél. +41/44/286'88'13
 Fax +41/44/286'88'10
 E-Mail: johanna.altenberger@belvoirpark.ch
 Internet: http:// www.belvoirpark.ch

aha! Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme
 Annelise Lundvik (communication)
 Tél. +41/31/359'90'00
 Fax +41/31/359'90'90
 E-Mail: alundvik@ahaswiss.ch
 Internet: http://www.ahaswiss.ch

.....

Talon-réponse pour l'ots.service-d'invitations

Conférence de presse
 "Allergènes dans les denrées alimentaires vendues en vrac"

Lieu: Restaurant Belvoirpark, Seestrasse 125, 8002 Zürich
 Date: 8 mars 2006
 Heure: 10h30

() Nous participerons.

() Nous ne participerons pas.

() Veuillez nous envoyer le dossier de presse.

Nom / Prénom:

Média:

Rue:

NPA/ localité:

Tél.:

Fax:

E-mail:

Talon-réponse fax à retourner jusqu'au 3 mars au 044/286'88'10 ou par
 courriel: johanna.altenberger@belvoirpark.ch

.....

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000124/100504515> abgerufen werden.